



## **Appel à projets innovants**

### **Volet 3 – 2021-2024**

L'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA) lance le 3ème volet de son appel à projets innovants avec une enveloppe totale de 1 000 000 \$ pour soutenir des projets se déroulant sur trois ans ou moins et nécessitant un budget maximum de 125 000 \$. Afin de soutenir le développement de jeunes chercheur-es, une partie de l'enveloppe est réservée pour financer minimalement deux projets soumis par des chercheur-es en début de carrière<sup>1</sup>.

#### **À PROPOS DE L'OBVIA**

L'OBVIA est un réseau de recherche ouvert qui fédère les expertises de plus de 220 chercheur-es en sciences humaines et sociales, en sciences et génie, et en santé. C'est aussi un espace ouvert de discussion et de réflexion pour l'ensemble des parties prenantes au développement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique.

La mission de l'OBVIA, en se fondant sur une interrogation critique des innovations technologiques, est de soulever des enjeux cruciaux et d'identifier des solutions plausibles aux problèmes et opportunités posés par les développements de l'IA et du numérique au Québec et ailleurs dans le monde.

L'OBVIA veut contribuer à définir le bien commun qui devrait être poursuivi par ces innovations en produisant des connaissances sur leurs retombées sociales et en interpellant les institutions démocratiques. Ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'innovation responsable.

#### **ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION**

L'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) sont des valeurs mises de l'avant et intégrées dans les activités de l'OBVIA. Une communauté ouverte et diversifiée favorise l'inclusion des voix des personnes qui ont été sous-représentées ou découragées. L'OBVIA accueille les personnes/projets qui ont démontré leur engagement à défendre les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion et qui nous aideront à accroître notre capacité de diversité au sens le plus large. Nous encourageons les applications des membres de groupes qui ont été marginalisé pour quelque motif que ce soit énuméré dans la Charte des droits et libertés de la personne (CDPDJ), y compris le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, la racialisation, la

---

<sup>1</sup> Chercheur-e nommé-e depuis cinq ans ou moins à son premier poste de recherche. Un poste de recherche se définit comme un poste où la personne dispose de l'autonomie voulue pour mener ses recherches de façon indépendante. Les congés admissibles (congé de maternité, congé parental, congé pour raisons médicales et congé de deuil) peuvent être déduits de la période. Les congés professionnels (formation, sabbatique, congé administratif) ne sont pas déduits.

situation de handicap, les convictions politiques, la religion, la situation familiale, l'âge, le statut de membre des Premières nations, de Métis ou d'Inuit ou de personne autochtone.

## OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

- Soutenir la recherche et la création sur l'innovation responsable et les grandes transformations sociétales associées à l'intelligence artificielle et au numérique (NumerIA) et aux dynamiques qui les structurent.
- Soutenir le développement d'équipes de chercheur-es tout en attirant les chercheur-es en émergence susceptibles de mener des recherches sur les impacts sociétaux du NumerIA.
- Soutenir les chantiers intersectoriels d'importance pour le Québec et pour les autres sociétés qui font face aux mêmes enjeux en matière d'impacts sociétaux de l'IA et du numérique.

## CRITERES D'ADMISSIBILITE

- Un-e chercheur-e principal-e doit être membre chercheur-e de l'OBVIA.
- Au moins deux autres chercheur-es doivent également être membres chercheur-es de l'OBVIA.
- Le projet doit se baser sur le concept de l'innovation responsable.
- Le projet doit contribuer aux thématiques d'au moins deux axes différents de l'OBVIA (Arts, médias et diversité culturelle ; Industrie 4.0, travail et emploi ; Environnement, villes intelligentes, territoire et mobilité ; Relations internationales, action humanitaire, droits humains ; Éthique, gouvernance et démocratie ; Droit, cyberjustice et cybersécurité ; Éducation et capacitation ; Santé durable).
- Les liens et les retombées du projet avec au moins une des trois fonctions de l'OBVIA autre que la recherche sont explicites (*Veille et enquêtes; Délibération; Politiques publiques*).

## CRITERES D'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROJET

- **Recherche et création.** La précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie et leur cohérence avec la mission de l'OBVIA. La qualité des CV courts des chercheur-es principaux, des cochercheur-es et collaborateur-trices.
- **Équipe, attraction, formation et maintien des acteurs et actrices scientifiques.** Le soutien à la relève scientifique. Pertinence et justification de la taille et de la complémentarité de l'équipe.
- **Capacité de croissance scientifique.** Les retombées potentielles du projet en matière d'impacts sociétaux et son rayonnement créatif.
- **Stimulation des partenariats et du réseautage.** Le projet doit favoriser l'implication des collaborateurs/trices scientifiques ou hors des milieux scientifiques avec l'équipe de

chercheur-es et privilégier le développement de connaissances qui contribuent au bien commun et non uniquement aux intérêts des organisations et des entreprises.

- **Mobilisation du savoir.** Le projet doit démontrer un fort potentiel de mobilisation et de transfert des connaissances.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'OBVIA veut s'assurer que ses décisions soient justes et objectives et qu'elles soient perçues ainsi. L'évaluation est effectuée par un comité d'évaluation indépendant et validée par les coresponsables de la fonction Recherche et création et par le Comité scientifique de l'OBVIA.

## DATES IMPORTANTES

- 9 décembre 2020 : Lancement de l'appel à projets – Volet 3
- 1<sup>er</sup> mars 2021 : Date limite pour la soumission d'un projet
- Mars-mai 2021 : Évaluation des projets
- Fin mai – Annonce des résultats

## DEPOT D'UNE DEMANDE

Toute proposition de projet doit être soumise dans un seul courriel à [projets@observatoire-ia.ulaval.ca](mailto:projets@observatoire-ia.ulaval.ca). **La date limite de soumission d'un projet est le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à 16 h 59, heure normale de l'Est (HAE)**

Pour toute demande d'information supplémentaire relative au programme d'appel à projets innovants de l'OBVIA, vous pouvez joindre :

**Guillaume Macaux**

*Conseiller scientifique*

Tél.: (418) 656-2131 poste 409127

[guillaume.macaux@observatoire-ia.ulaval.ca](mailto:guillaume.macaux@observatoire-ia.ulaval.ca)

# Annexe A – Directives pour la soumission d'un projet

## Informations générales

La proposition de projet fournit des renseignements sur votre projet en relation avec la mission de l'OBVIA, les objectifs et les thématiques spécifiques identifiés dans l'appel à projets. Votre proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche de l'OBVIA. Il est de la responsabilité des requérant-es de s'assurer que leur demande répond aux critères d'admissibilité et aux critères d'évaluation des projets de recherche. Les soumissions qui ne respectent pas les critères d'admissibilité seront rejetées.

**Langue** : Vous pouvez compléter votre demande en français ou en anglais.

**Date limite** : Les propositions de projet doivent être soumises au **plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021, à 16h59, heure normale de l'Est (HAE)**. Un accusé de réception sera envoyé dans les 48 heures suivant la réception de la proposition.

**Présentation de la demande et soumission** : Toute proposition de projet doit être soumise dans un seul courriel à [projets@observatoire-ia.ulaval.ca](mailto:projets@observatoire-ia.ulaval.ca) et doit comprendre :

- le formulaire de soumission (disponible sur le [site de l'OBVIA](#)) au format .
- docx ;
- les CV des chercheur-es principaux et des cochercheur-es (CV courts de deux pages) ;
- les lettres de soutien des partenaires, le cas échéant ;
- des illustrations et/ou graphiques peuvent être inclus en annexe.

## Contenu de la demande

La demande doit être présentée dans le formulaire disponible sur le [site de l'OBVIA](#).

### *1) Titre*

Le titre doit indiquer de façon claire et concise l'objet du projet. Le titre du projet sera utilisé à des fins de promotion et de communication par l'OBVIA.

### *2) Axes de recherche*

Indiquez dans quels axes de recherche (minimalement deux axes) s'inscrit votre projet et comment les connaissances contribueront aux thématiques principales de ces axes :

- Arts, médias et diversité culturelle
- Industrie 4.0, travail et emploi
- Environnement, villes intelligentes, territoire et mobilité
- Relations internationales, action humanitaire, droits humains
- Éthique, gouvernance et démocratie
- Droit, cyberjustice et cybersécurité
- Éducation et capacitation
- Santé durable

Les informations relatives aux axes, la liste des chercheur-es rattaché-es et les responsables sont disponibles sur le [site de l'OBVIA](#).

### *3) Résumé (300 mots maximum)*

Veillez fournir un résumé de votre projet (300 mots maximum) qui décrit les principaux éléments de la recherche proposée, la nature des activités devant être financées et les retombées anticipées. Ce résumé sera utilisé dans le processus de sélection, de même qu'à des fins de communications relatives à l'OBVIA.

### *4) Équipe*

L'OBVIA financera des projets menés par des équipes interdisciplinaires impliquant des partenaires internes et externes à l'OBVIA. L'équipe est notamment évaluée sur la pertinence et la justification de sa taille et sa complémentarité.

**Un-e chercheur-e principal-e doit obligatoirement être membre de l'OBVIA.**

**Minimalement deux autres chercheur-es de l'équipe doivent être également membres de l'OBVIA.** Les collaborations entre des chercheur-es rattachés à deux axes différents ou plus sont particulièrement appréciées. Les chercheur-es principaux doit avoir obtenu l'accord de toutes les membres de l'équipe avant de les inclure dans la demande. À cette fin, toutes les cochercheur-es et collaborateur-trices doivent remplir le [formulaire de consentement](#).

Le **rôle dans la demande** définit le niveau de participation et de responsabilité des personnes prenant part conjointement à un projet<sup>2</sup>. Il existe trois rôles :

#### *a. Chercheur-e principal-e*

Le/la chercheur-e principal-e est un membre chercheur-e régulier de l'OBVIA assurant la direction scientifique du projet ou de la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

Le/la chercheur-e principal-e ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de cet appel à titre de chercheur-e principal-e.

Dans le cas où deux chercheur-es principaux sont identifiés sur le projet, celui ou celle identifié-e en premier dans la section équipe a la responsabilité administrative du dossier, incluant la correspondance avec l'OBVIA, et la responsabilité financière de la subvention. Sont admissibles dans ce rôle les chercheur-es universitaires, les chercheur-es universitaires clinicien-nes et les chercheur-es de collègue.

#### *b. Cochercheur-e*

Le/la cochercheur-e est une personne participant à la demande de subvention, dont le CV est requis et pris en compte dans l'évaluation scientifique. Elle contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

---

<sup>2</sup> Conformément aux [Règles générales communes](#) des FRQ.

### *c. Collaborateur-trice*

Le/la collaborateur-trice est une personne déclarée par le/la chercheur-e principal-e comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

#### *5) Contexte et objectifs (max. 1 page)*

Situer le contexte dans lequel s'inscrit votre projet de recherche par rapport à la mission et aux objectifs de l'OBVIA. Veuillez décrire les objectifs de votre recherche, comment vont s'établir les collaborations interdisciplinaires entre les chercheurs, les étudiants et les stagiaires postdoctoraux (si applicable), et les principaux enjeux sociétaux abordés par votre projet de recherche.

#### *6) Approche, méthodologie, nouveauté et caractère interaxe (max. 2 pages)*

Présenter de façon sommaire la méthodologie et les résultats attendus de votre projet de recherche en lien avec les impacts sociétaux de l'IA et du numérique. Soulignez l'originalité et la nouveauté de la recherche proposée, en termes d'hypothèses/questions de recherche traitées, de méthodologie nouvelle et/ou d'applications nouvelles de méthodes actuelles. Mettez en évidence le niveau d'intégration et de cohérence de l'équipe, la complémentarité de leurs expertises ainsi que la valeur ajoutée et novatrice des collaborations interdisciplinaires proposées. Indiquez comment les connaissances méthodologiques produites contribueront aux axes que vous avez identifiés plus haut.

#### *7) Impacts/Mobilisation et transfert des connaissances et liens avec les fonctions de l'OBVIA (max. 1½ pages)*

Décrivez les efforts de mobilisation et de transfert des connaissances en lien avec au moins une des fonctions de l'OBVIA autre que Recherche et création (Veille et enquêtes, Délibération publique, Politiques publiques) pour rejoindre les différents publics cibles. Il n'est pas nécessaire d'impliquer les coresponsables de ces fonctions en amont du projet ou dans l'équipe de recherche. Indiquez comment les résultats de votre recherche auront un impact sur **l'innovation responsable**, le développement de solutions plausibles, la maximisation des effets positifs de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique et la minimisation de ses effets négatifs.

#### *8) Attraction et formation de la relève scientifique (max. ½ page)*

Décrivez brièvement la capacité de l'équipe de recherche et du projet proposé à former les étudiant-es des cycles supérieurs ou les stagiaires postdoctoraux dans un environnement interdisciplinaire.

#### *9) Budget*

Seul-es les chercheur-es principaux et cochercheur-es membres de l'OBVIA sont admissibles à recevoir une partie du financement de l'OBVIA, conformément aux règles des FRQ.

Le budget total disponible pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel est de 1 000 000 \$ pour la période 2021-2024. Un maximum de 125 000 \$ peut être demandé par projet de recherche pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Dans le tableau du formulaire, vous devez indiquer le détail du budget demandé pour votre projet sur une base annuelle et pour chacun des types de postes budgétaires identifiés.

Pour chacun des postes budgétaires, vous devez fournir une brève description et une justification.

Expliquez les contributions que vos partenaires et collaborateurs/collaboratrices apporteront à votre projet. Veuillez prendre note qu'une lettre d'appui de vos partenaires est requise et doit être ajoutée au dossier.

### *10) Références (max. 2 pages)*

Présentez les références utiles et la documentation actuelle se rapportant à votre projet.

### *11) CV courts et lettres de soutien des partenaires*

En annexe, les chercheur-es principaux et cochercheur-es du projet doivent fournir un CV abrégé au format PDF d'un maximum de deux pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre :

- leur formation académique et/ou professionnelle;
- leurs expertises et expériences pertinentes, en lien avec le projet;
- leurs réalisations scientifiques ou autres, en lien avec le projet.

En annexe, vous devez fournir une lettre d'appui de chacun de vos partenaires au format PDF.

## Annexe B – Critères d'évaluation des projets de recherche

- **L'équipe de recherche (15%)**
  - Expérience et compétence en leadership des cochercheur-es principaux du projet en fonction du stade de carrière. Expertise, complémentarité et réalisations des cochercheur-es et des collaborateurs/collaboratrices, telles que démontrées par l'expérience de formation et la productivité scientifique des cinq dernières années (publications, subventions détenues, etc.).
  - Capacité des chercheur-es et de leurs collaborateurs/collaboratrices à diffuser les résultats de leur recherche (publications, conférences, présentations, couverture médiatique) et à rejoindre de manière originale la société ou les acteurs et actrices concerné-es.
  - Capacité de l'équipe à mener une recherche interdisciplinaire.
  - Capacité de l'équipe à former le personnel hautement qualifié (PHQ) dans un environnement interdisciplinaire.
- **Le degré de pertinence scientifique et sociale par rapport aux objectifs généraux de l'appel ciblé et la valeur ajoutée (15%)**
  - Capacité à démontrer comment le projet s'harmonise avec le concept d'innovation responsable.
  - Capacité à interpeler différents axes et une des fonctions (autre que la fonction Recherche et création)
  - Capacité à clarifier la compréhension des impacts sociétaux de l'IA et du numérique.
  - Progression des savoirs dans les domaines en émergence.
- **Le budget (10%)**
  - Justification du niveau, de la nature et de la durée du financement demandé face aux objectifs et aux jalons identifiés dans la proposition.
  - Clarté et pertinence de chacun des items du budget.
  - Caractère approprié du budget, incluant les fonds demandés à l'OBVIA, les contributions provenant d'autres sources et l'éventuel effet de levier du financement de l'OBVIA.
- **La recherche et la création : la précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie et leur cohérence avec la mission de l'Observatoire (20%)**
  - Originalité de la recherche proposée en ce qui concerne les hypothèses et questions proposées, le développement de recherches innovantes et/ou en émergence et/ou méthodologiques et justification de leurs liens avec la mission et les axes de l'OBVIA.



- Importance et signification d'un ou de plusieurs impacts anticipés (sociaux, économiques, technologiques, ou liés à la santé et au bien-être) de la recherche proposée.
  - Clarté des objectifs à court et long terme, de l'approche de recherche et de la méthodologie.
- **L'attraction, la formation et le maintien des acteurs/actrices scientifiques (10%)**
    - Nombre de personnel hautement qualifié (PHQ) financé et formé en relation au budget et à l'ampleur du projet.
    - Stratégie de formation qui encourage les interactions du PHQ avec d'autres participant-es au projet dans des domaines d'expertise variés de façon à encourager la collaboration et une formation interdisciplinaire.
    - Potentiel à mettre les étudiant-es en contact avec les aspects pratiques de la recherche en encourageant une participation active des partenaires des domaines académique, public et privé dans le processus de formation, notamment dans le cadre de stages, de co-supervision et d'ateliers conjoints.
- **La capacité de croissance scientifique : les retombées potentielles du projet et son rayonnement créatif (10%)**
    - Le projet doit avoir un plan clair et cohérent ainsi que des jalons clairement identifiés qui démontrent une forte probabilité d'atteindre ses objectifs (incluant le recrutement) à l'intérieur de la période de financement.
- **La stimulation des collaborations et du réseautage : la complémentarité et le maillage entre les chercheur-es de l'OBVIA et leurs partenaires (10%)**
    - Le caractère approprié des chercheur-es et de leurs collaborateurs/collaboratrices à mener la recherche proposée, en ce qui concerne la complémentarité des expertises et le potentiel de synergie.
    - Existence, nature et portée des contributions des secteurs privé, public ou sans but lucratif.
    - Possibilité de collaboration internationale et rayonnement.
- **La mobilisation du savoir : le potentiel de transfert des connaissances (10%)**
    - Identification des moyens prévus pour favoriser une mobilisation du savoir active et novatrice et pertinence des liens prévus avec les fonctions de l'OBVIA autres que Recherche et création.
    - Potentiel pour les activités de mobilisation et transfert des connaissances et participation à la littératie numérique et à une meilleure connaissance des impacts sociétaux de l'IA et du numérique.

## **Annexe C – Processus d'évaluation, conflits d'intérêts et confidentialité**

L'évaluation des projets s'effectuera en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche (annexe B) et selon le processus d'évaluation et de décision de financement des Fonds de recherche du Québec ([Règles générales communes, section 4](#)). Ce processus vise à assurer la gestion efficace des situations de conflits d'intérêts dans lesquelles un-e participant-e au processus d'évaluation pourrait se trouver, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels et des renseignements commerciaux confidentiels transmis dans le cadre du processus d'évaluation de l'OBVIA. Aucun membre de comité qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ne peut participer à l'évaluation d'une proposition.

### **Composition et rôle du comité d'évaluation**

L'évaluation scientifique des projets est effectuée par un comité d'évaluation. Les personnes qui siègent sur ce comité sont reconnues pour leurs compétences en recherche et pour leurs connaissances des objets de recherche, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes à évaluer.

Le comité peut recourir à des expertises internes et externes. Dans le cadre de cet appel à projets, le comité d'évaluation sera composé d'expert-es du Québec, du Canada et de l'international.

Le comité d'évaluation des projets évalue les projets selon les critères décrits à l'annexe B. Le comité d'évaluation prend également en considération l'adéquation des prévisions budgétaires avec la nature des activités scientifiques proposées et classent les demandes au mérite. Les membres d'un comité appuient leur évaluation sur les seules informations contenues dans le dossier déposé et ne doivent pour aucune considération faire part de tout renseignement non inclus dans le dossier.

Les rencontres du comité peuvent se dérouler en présentiel, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

### **Gestion des conflits d'intérêts**

Les Fonds de recherche du Québec et l'OBVIA exigent que les membres du comité d'évaluation exercent leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Les personnes présentes lors des séances d'évaluation sont soumises aux règles régissant les conflits d'intérêts. Tout manquement à cet égard constitue un manquement à la conduite responsable en recherche et peut faire l'objet de sanctions de la part des FRQ.

Les membres du comité doivent faire preuve de la plus grande transparence en regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas. Ils signent, lors de leur nomination, une déclaration d'intérêt et doivent, par la suite, faire preuve de vigilance afin d'identifier les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents qui peuvent émerger durant le processus d'évaluation.

Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'une tension existe entre les obligations ou les responsabilités d'une personne participant à un processus d'évaluation, et ses intérêts personnels, professionnels, institutionnels ou financiers. On pourra craindre un manque d'impartialité lorsque le jugement ou la décision d'une personne sont susceptibles d'être influencés par des intérêts en présence. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent lorsqu'une personne qui participe au processus d'évaluation se trouve dans l'une des situations suivantes :

- a) elle peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- b) un membre de sa famille immédiate (son conjoint ou sa conjointe, son enfant ou ses parents) ou une personne pour laquelle elle démontre un intérêt particulier peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- c) un ami ou une amie, un membre de sa famille élargie ou une personne avec laquelle elle entretient un lien de proximité peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- d) elle entretient une relation professionnelle récente ou significative, de manière à créer un préjugé favorable ou défavorable (relation conflictuelle) avec une personne qui peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- e) il existe un lien institutionnel, organisationnel ou d'entreprise, ou encore d'appartenance disciplinaire avec cette personne, susceptible de biaiser le déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ou son résultat ;
- f) toute autre situation qui laisse présager une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts.

Des mesures de gestion des conflits d'intérêts sont prises afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation, conformément à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des FRQ.

À l'aide des déclarations d'intérêts des membres des comités d'évaluation, l'OBVIA met tout en œuvre pour éviter de les placer en situation de conflit d'intérêts. Lorsqu'un conflit d'intérêts se révèle lors de l'étude des projets, le membre du comité doit le déclarer le plus tôt possible.

### **Intégrité du processus d'évaluation**

Les personnes qui présentent une demande ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres du comité d'évaluation concernant la demande. De même, les membres du comité d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les personnes qui présentent une demande, au sujet de cette demande. L'identité des membres du comité d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion. Tel que stipulé dans les règles des FRQ, l'OBVIA se réserve le droit de retirer du concours une demande qui fait l'objet d'une intervention inappropriée, d'une tentative d'influence induue ou de collusion dans le processus d'évaluation, tel que stipulé par la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#).

### **Recommandation au comité scientifique**

L'ordonnancement final des projets est le résultat de l'analyse effectuée par les coresponsables de la fonction Recherche et création à partir de l'évaluation des projets par le comité d'évaluation.

Le rapport des coresponsables de la fonction Recherche et création est soumis pour approbation au Comité scientifique de l'OBVIA. Une fois approuvée, le classement est final et sans appel.